



VERS LA NEUTRALITÉ CLIMATIQUE EN 2050, QUELLES PRIORITÉS AUX NIVEAUX RÉGIONAL ET LOCAL DÈS L'HORIZON 2030 ?



SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
MÉTHODOLOGIE	7
LES 10 PRIORITÉS À METTRE EN ŒUVRE A HORIZON 2030.....	9
1. Préserver résolument les ressources naturelles et la biodiversité, développer leurs potentiels de services écosystémiques et recourir aux solutions fondées sur la nature : se resynchroniser avec la planète	10
2. Accélérer fortement les sobriétés énergie, ressources-matières et foncières.....	12
3. Accentuer la décarbonation des mobilités	14
4. Réduire la consommation énergétique et carbonée des bâtiments	16
5. Intensifier la décarbonation de l'industrie, très présente en Hauts-de-France	18
6. Amplifier le développement de toutes les énergies renouvelables décarbonées et de récupération de chaleur fatale.....	20
7. Poursuivre le développement d'une nécessaire économie circulaire.....	22
8. Insérer des volets rev 3 dans les formations et créer et/ou orienter les formations initiales et continues vers les métiers de la transition écologique.....	24
9. Passer à un pilotage et à une gestion en temps réel des données régionales et locales relatives aux émissions de GES et au réchauffement climatique.....	26
10. Imaginer de nouveaux récits pour susciter l'adhésion des citoyens	28
ANNEXES.....	33
Motion " Industrie et transition énergétique en Hauts-de-France "	34
Synthèse des auditions	35
RÉSULTATS DE VOTE.....	37
LES MEMBRES GROUPES DE TRAVAIL ET DE LA COMMISSION TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET REV3.....	38
LES PERSONNES AUDITIONNÉES ET LES REMERCIEMENTS.....	39
DÉCLARATIONS DES GROUPES OU MEMBRES DE GROUPE	41

INTRODUCTION



La région Hauts-de-France est l'une des régions françaises les plus exposées au dérèglement climatique, à ses aléas et épisodes météorologiques extrêmes : région dense avec ses 6 millions d'habitants, ses activités économiques et industrielles importantes, ses infrastructures nombreuses, sa grande façade maritime, sa couverture forestière et végétale faible, sa région ventée au relief peu prononcé, sa part importante de sous-sol argileux.

Le réchauffement et le dérèglement climatique ont de nombreux effets sur la population et les activités. En Hauts-de-France, on peut citer par exemple les argiles gonflantes générant des fissures dans les bâtiments, l'évaporation-transpiration accrue en agriculture, les sécheresses, les pics de chaleurs et canicules, les tempêtes ou les inondations.

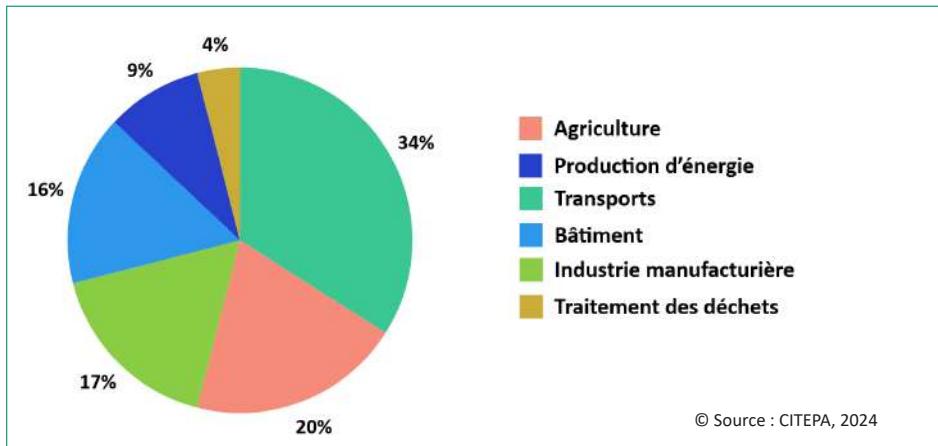
Il est ainsi nécessaire de s'adapter à ces effets, de plus en plus récurrents et puissants, tout en s'attaquant à la source même du problème en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Ainsi, le concept de neutralité climatique, ou de neutralité carbone est devenu un sujet d'actualité majeur : indispensable à horizon 2050, il implique une étape de réduction de 55 % des émissions de GES en 2030.

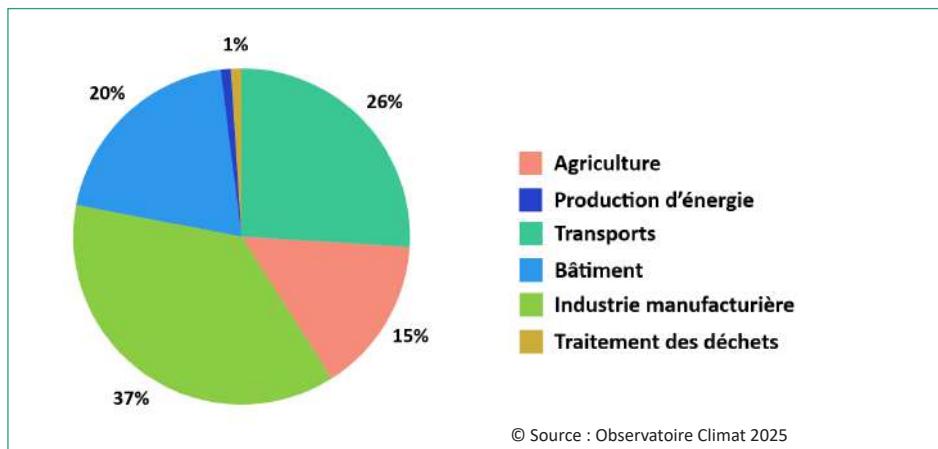
Quant au concept d'adaptation au réchauffement climatique, c'est pour... tout de suite !

L'année 2024 a vu pour la première fois un dépassement de + 1,5 degré de température sur la planète depuis la période pré-industrielle, la fièvre est là.

En 2023, les émissions de GES en France étaient estimées à 372,9 millions de tonnes équivalent CO2. La répartition de ces émissions est la suivante :



En 2021, la répartition des GES en Hauts-de-France était la suivante :



La région Hauts-de-France fait partie des grandes régions industrielles. La part d'émissions industrielles de GES y est deux fois plus élevée en Hauts-de-France que la moyenne française.

La notion de temporalités apparaît donc essentielle et il est indispensable de bien identifier les priorités d'actions à mettre en œuvre ou à intensifier d'ici 2030 en région Hauts-de-France, qui relèvent des acteurs publics et privés sur le terrain.

En préambule, il semble important de rappeler quelques fondamentaux :

- Il ne faut pas confondre la météo, qui concerne les événements à court terme ressentis localement, et le climat, qui concerne les conditions moyennes du temps sur une période de plusieurs années.
- Le coût de l'inaction est supérieur au coût de l'action : 5 à 20 % du PIB mondial contre 1 % pour celui de l'action ([Source : Ministère de la Transition Ecologique 2023, Rapport STERN 2006](#)). Ce sont les incitations à investir pour le climat qui font défaut. Les co-bénéfices sont réels (santé, emploi, diminution des migrations climatiques, compétitivité, indépendance énergétique...) ; il s'agit d'un véritable « placement » financier qui profite aux territoires.
- Les émissions de GES actuelles (gaz carbonique (CO2), méthane CH4 (méthane), dioxyde d'azote (N2O), gaz fluorés...) sont plus faibles en France et en Europe qu'aux États Unis et en Chine, mais les émissions de l'Europe et des États-Unis et depuis le début de la révolution industrielle sont énormes et ont fortement contribué au dérèglement climatique d'aujourd'hui. Source : chiffres clés du climat, DGEC, 2024.
- En 2023, l'empreinte carbone de la France est estimée à 644 millions de tonnes équivalent CO2. Ramenée à l'ensemble de la population, l'empreinte carbone est de 9,4 t CO2 éq par personne. Les émissions importées représentent plus de la moitié (56 %) de l'empreinte. L'empreinte carbone de la France a diminué de 13 % depuis 1990 sous l'effet de la réduction des émissions intérieures (-33 %), tandis que celles associées aux importations se sont accrues (+ 13 %). En fait, nous importons de plus de plus de biens de consommation produits dans des régions du monde où la production industrielle est beaucoup plus carbonée qu'en France. Source : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr
- Toute tonne de GES économisée, où qu'elle soit, profite à toute la planète, car le climat est mondial.



METHODOLOGIE

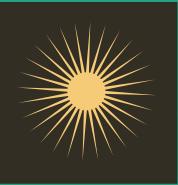
À partir des exercices de prospectives opérationnelles de REV3, ADEME et RTE, convergents et complémentaires, le CESER, via la commission 7 transition énergétique et REV3 a procédé à 26 auditions de mi 2024 à mi 2025, avec une seule et même question très précise :

" L'indispensable neutralité climatique à l'horizon 2050, encore appelée neutralité carbone, est ponctuée par une étape intermédiaire à l'horizon 2030, c'est à dire dans 5 ans ! Une réduction de 55 % des gaz à effet de serre est visée, autrement dit il y a urgence, et une priorisation est devenue incontournable. De votre point de vue, quelles sont les actions / programmes (10 ? plus ?) relevant du niveau régional ou local à mettre en œuvre ou à amplifier ? ".

Les synthèses des différentes auditions ont été élaborées au fil de l'eau, et ont ainsi permis d'identifier les 10 priorités d'actions qui sont présentées dans ce rapport-avis.

NB : ce rapport constitue une première étape, dédiée aux décideurs, et fera l'objet d'un suivi auprès des acteurs concernés, et d'une adaptation pour le grand public.

100 PRIORITÉS



LES 10 PRORITÉS À METTRE EN ŒUVRE À HORIZON 2030

Le CESER a conscience que le chemin vers la neutralité énergétique nécessitera de profonds changements, dans les comportements individuels et collectifs, et en termes de modèle économique. Pour que ces changements puissent être acceptés par les habitants, les acteurs économiques et les acteurs publics, les actions à engager doivent ainsi respecter 3 principes :

- > Respecter la justice sociale : les mesures à mettre en œuvre doivent respecter les capacités contributives de chacun,
- > Ne pas dégrader le pouvoir d'achat des habitants ou la rentabilité économique des entreprises,
- > Etre dans une logique incitative et non pas coercitive.

Par conséquent, les priorités à mettre en œuvre énumérées dans ce rapport-avis respectent bien ces 3 principes. **Toutes ces priorités sont d'importance égale, sans hiérarchie entre elles.**

PRIORITÉ 1



Vue aérienne de l'exploitation de la ferme maraîchère en agriculture biologique de la GAEC Les Franches Terres située à Pont-de-Metz (80), en périphérie d'Amiens. Elle est gérée par Emmanuel HOUEX et Gaetan VALLEE qui exploitent 10 hectares de terre pour produire fruits et légumes qu'ils vendent en grande partie en direct.

PRÉSERVER RÉSOLUMENT LES RESSOURCES NATURELLES ET LA BIODIVERSITÉ, DÉVELOPPER LEURS POTENTIELS DE SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES ET RECOURIR AUX SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE : SE RESYNCHRONISER AVEC LA PLANÈTE

Les écosystèmes assurent de nombreuses fonctionnalités ayant un rôle direct ou indirect avec l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, en particulier :

- Les services de régulation (stockage du carbone, gestion des eaux, limitation et adaptation aux conséquences du changement climatique...).
- Les services d'approvisionnement (dont dépend directement l'agriculture).

Dans ce cadre, les principaux leviers à actionner à court terme sont :

- La restauration de la qualité des sols et de leurs propriétés (capacités à stocker du carbone, à infiltrer les eaux, capacités productives ...), grâce notamment au développement de l'agroécologie.
- La massification du développement des puits de carbone biologiques (forêts, zones humides (tourbières notamment), prairies...), indispensables pour la neutralité climatique.
- Les plantations et la végétalisation des espaces ruraux et urbains, permettant notamment de modérer les excès de chaleur alors que le réchauffement climatique s'accentue.
- La promotion d'une construction durable intégrant les matériaux biosourcés et la biodiversité.
- Le recours aux solutions fondées sur la nature chaque fois que cela est pertinent.

Acteurs principalement concernés : acteurs de la filière agricole, du génie écologique, de l'aménagement, du BTP, de la gestion des espaces verts et leurs donneurs d'ordre (collectivités locales, EPCI et entreprises).

PRIORITÉ 2



Le Central est un tiers-lieu, issu d'une ancienne friche commerciale, situé en plein cœur du centre-ville de Fourmies (59). Il répond aux préoccupations des habitants : les transitions énergétiques, écologiques, numériques et sociétales.

ACCÉLÉRER FORTEMENT LES SOBRIÉTÉS ÉNERGIE, RESSOURCES-MATIÈRES ET FONCIÈRES

L'énergie fossile étant quasi intégralement importée en France, accélérer la sobriété sur les sujets énergie, ressources-matières et foncières constitue un axe majeur générant des économies significatives d'émissions de GES avec de nombreux co-bénéfices (économie, santé, social...).

S'agissant de l'énergie, de l'eau et des matières en général, les principaux leviers de sobriété à actionner sont :

- Le bon dimensionnement préalable des équipements en fonction des besoins et des conditions d'usage (véhicules, équipements industriels, équipements de la maison...).
- La maîtrise des usages (mesurer, suivre, gérer, former...) pour éviter les gaspillages.
- La mutualisation dans l'usage des équipements.

S'agissant de l'aménagement du territoire, il apparaît indispensable d'agir à la fois sur :

- L'organisation des espaces afin de réduire les distances à parcourir.
- La sobriété dans les consommations foncières en poursuivant notamment la dynamique de requalification des friches, la densification et la mutualisation des espaces.

Acteurs principalement concernés : tous, y compris les médias grand public en matière de pédagogie.

PRIORITÉ 3



Vue aérienne de la voie verte route de Rouen à Amiens vers Pont-de-Metz (80). Cet ouvrage a été réalisé dans le cadre de la réalisation du Plan Vélo par la Ville d'Amiens et Amiens Métropole. L'objectif est de sécuriser la circulation des cyclistes de tous âges, d'inciter à la pratique du vélo et d'assurer la continuité de l'existant.

ACCENTUER LA DÉCARBONATION DES MOBILITÉS

Les outils sont nombreux pour décarboner la mobilité, tout comme la diversité des modes de transports :

- Encourager notamment via les documents d'urbanisme la relocalisation des activités dans une double logique de densification et de proximité (emplois, services, commerces...) pour diminuer la longueur des déplacements.
- Offrir des solutions alternatives à la voiture en milieu rural : développer le transport collectif décarboné y compris routier.
- Simplifier l'accès et diminuer le coût d'utilisation des transports collectifs pour les usagers.
- Développer les cheminements sécurisés en mode doux (vélo, trottinette, marche...) en milieu urbain et rural.
- Développer l'autopartage et le covoiturage.
- Développer les mesures d'encouragement (ex. forfait mobilité durable).
- Faciliter la transition des moteurs thermiques vers les moteurs électriques (privilégier le choix de petits véhicules électriques fabriqués en Europe et notamment en France et en Hauts-de-France), inciter au développement de l'électrification des flottes de véhicules, développer et entretenir un réseau d'infrastructures de recharges adapté...).

Acteurs : Région, collectivités territoriales, acteurs économiques, citoyens.

PRIORITÉ 4



Résidence située à Guise (02), réhabilitée et rénovée par le Groupe Clesence dans le but de réduire la facture énergétique des locataires et d'améliorer leur confort de vie au quotidien : installation de volets roulants électriques, isolation thermiques, panneaux solaires et fenêtres double vitrage.

RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE ET CARBONÉE DES BÂTIMENTS

La réduction de la consommation énergétique et carbonée des bâtiments passe avant tout par une accélération massive de la rénovation énergétique, notamment dans le secteur public et le logement social. Il est proposé de lancer un vaste programme régional de rénovation des bâtiments, tout en intégrant dès la conception les critères de la démarche REV3 pour tout nouvel équipement. Cette dynamique permettrait de structurer une filière locale encore émergente.

Parallèlement, le développement de systèmes collectifs de production d'énergie, comme les réseaux de chaleur avec des sources d'approvisionnement maîtrisées à proximité, est encouragé pour mutualiser les ressources et gagner en efficacité.

Pour faciliter la montée en puissance des projets, il est essentiel de simplifier les démarches, en offrant un cadre stable d'aides et de règles compréhensibles.

Enfin, il est demandé que l'accès aux aides soit simplifié afin de permettre à une majorité d'acteurs – bailleurs sociaux, collectivités, copropriétés, entreprises et particuliers – d'engager des travaux de rénovation.

Acteurs concernés : Région, collectivités, bailleurs sociaux, acteurs du Bâtiment, particuliers, entreprises.

PRIORITÉ 5



Site industriel centenaire de l'entreprise Van Robaeys Frères à Killem (59). Elle exerce son expertise dans la fibre de lin à travers sa culture, sa production et sa transformation. Van Robaeys a engagé une démarche de décarbonation de ses 2 sites à travers des l'installation de moteurs nouvelle génération, et autres équipements...

INTENSIFIER LA DÉCARBONATION DE L'INDUSTRIE, TRÈS PRÉSENTE EN HAUTS-DE-FRANCE

La dynamique de décarbonation des entreprises nécessite d'être intensifiée à l'aide de moyens incitatifs, sans effet « sanction », qui pourrait avoir pour conséquence de diminuer la compétitivité des entreprises industrielles, voire contribuer à des délocalisations qui seraient contreproductives en matière de lutte contre le changement climatique*.

La décarbonation de l'industrie implique de massifier les actions en matière :

- De démarches de sobriété énergétique et d'amélioration de l'efficacité énergétique, leviers permettant par ailleurs de réaliser des gains de compétitivité.
- De récupération de la chaleur fatale.
- De modification du mix énergétique en ayant recours aux énergies de récupération et renouvelables pour des process industriels reposant aujourd'hui essentiellement sur des combustibles fossiles.
- D'amélioration de l'efficience matières, permettant également des gains de compétitivité, et de développement d'intrants matières alternatifs.
- Enfin, dans les cas où une décarbonation suffisante de l'activité industrielle ne peut être atteinte – en particulier pour les émissions issues de réactions chimiques – des technologies de captage, stockage et / ou valorisation de CO2 pourront être mises en place.

Acteurs principalement concernés : entreprises, prestataires de services, comptables, fédérations professionnelles, organismes consulaires, État.

* *La délocalisation entraîne au global plus d'émissions de GES au niveau mondial car la production industrielle en France est nettement moins émettrice de GES que dans la grande majorité des autres pays. Dans son rapport « Futurs énergétiques 2050 », RTE estime qu'une réindustrialisation profonde permet d'éviter environ 900 millions de tonnes de CO2 en trente ans. Cf motion industrie et transition énergétique en HDF en annexe.*

PRIORITÉ 6



Vue aérienne de la récente chaufferie gérée par Amiens Energies, à Amiens (80), qui alimente 25 km supplémentaire du réseau de chaleur décarbonée de la ville. Ce réseau produit une eau chaude plus propre avec moins d'énergie fossile et moins coûteuse (dépendance réduite vis-à-vis du marché énergétique).

AMPLIFIER LE DÉVELOPPEMENT DE TOUTES LES ÉNERGIES RENOUVELABLES DÉCARBONÉES ET DE RÉCUPÉRATION DE CHALEUR FATALE

Les exercices de programmations territoriales et régionale doivent permettre cette amplification, en identifiant clairement des calendriers de réalisations, des besoins en main d'œuvre et en matériaux et équipements. Par ailleurs le recours aux nouveaux instruments financiers doit être exploré.

Dans les territoires, l'association des citoyens et / ou des collectivités intéressées à la phase de conception puis d'investissement participatif pour les projets collectifs de production et d'autoconsommation d'énergies renouvelables, contribue à leur acceptabilité et devient incontournable.

Acteurs principalement concernés : tous les acteurs publics et privés sont concernés.

PRIORITÉ 7



Lancée par La Maison d'Economie Solidaire (MES), l'Usine Agile, située dans la zone industrielle de Beauvais (60), développe des activités de réemploi textile 0 déchet, de matériels médicaux et de produits issus du bâtiment.. La MES réunit un ensemble de structures de l'insertion par l'activité économique et agit pour le développement territorial depuis plus de 20 ans.

POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT D'UNE NÉCESSAIRE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Pour cette priorité, il est nécessaire de développer fortement les achats responsables : circuits courts, saisonnalité alimentaire, produits et biens de consommation éco-responsables fabriqués en région, en France ou en Europe, réemploi/réparation. Dans ce cadre, les collectivités territoriales ont un rôle majeur à jouer en matière d'exemplarité et d'émulation.

Pour cela, des outils sont disponibles :

- développer la pratique des analyses de cycles de vie ACV/écoconception
- informer les consommateurs-utilisateurs,
- repenser les modèles économiques en adéquation avec notre environnement naturel, créer de nouveaux instruments financiers facilitateurs : SEMOP, garanties, taxes locales pour transports polluants, ...

Les tensions mondiales et la crise budgétaire actuelle renforcent l'intérêt de ces recommandations.

Acteurs principalement concernés : chambres consulaires, branches professionnelles et fédérations, collectivités territoriales.

PRIORITÉ 8



Le CD2E, situé à Loos-en-Gohelle (62), est un accélérateur de l'éco-transition des Hauts-de-France et propose des ateliers, des accompagnements, des formations et des évènements destinés aux professionnels et aux experts du bâtiment durable, de l'économie circulaire, des énergies renouvelables et de l'achat public durable en Hauts-de-France pour permettre une montée en compétences sur des thématiques en lien avec l'éco-transition.

INSÉRER DES VOLETS REV3 DANS LES FORMATIONS ET CRÉER ET/OU ORIENTER LES FORMATIONS INITIALES ET CONTINUES VERS LES MÉTIERS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'ensemble des cursus de formations initiales et continues doivent intégrer à minima un module dédié au réchauffement climatique et au fonctionnement des écosystèmes, en insistant sur les échéances 2030 - 2050, pour la neutralité climatique et la biodiversité, ainsi que sur leur dimension systémique.

Un accent doit être mis sur les cursus non scientifiques, moins concernés jusqu'à présent (commerce, marketing, communication, économie et finances, droit, enseignement...).

Enfin une identification des besoins de main d'œuvre, des nouveaux métiers de la transition écologique, gagnerait à être effectuée dans chaque bassin de vie socio-économique.

À signaler la mise au point par le CD2E de formations intégrées au travail (box mobiles) pour les acteurs du bâtiment, afin d'être formés directement sur le terrain.

Cette priorité constitue un réel atout, un investissement indispensable pour tous les acteurs, notamment pour les entreprises.

PRIORITÉ 9



Station de mesure, parmi les 48 réparties sur le territoire, de l'observatoire de la qualité de l'air en Hauts-de-France pilotée par l'ATMO Hauts-de-France, située à Grande-Synthe (59). Ces stations permettent de surveiller en temps réel l'air que nous respirons, d'informer au quotidien et alerter en cas de pollution atmosphérique.

PASSER À UN PILOTAGE ET À UNE GESTION EN TEMPS RÉEL DES DONNÉES RÉGIONALES ET LOCALES RELATIVES AUX ÉMISSIONS DE GES ET AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Le suivi, l'analyse, le pilotage et l'évaluation-capitalisation en temps réel des actions et de leurs impacts est indispensable pour accentuer la mobilisation de tous les acteurs, à condition de produire des données quantifiées à l'année n+1 (actuellement n+3), de les territorialiser, et de les traduire en langage « grand public ».

Par ailleurs, l'outil public « nosgestesclimat » est utile mais encore relativement peu connu, pour que chacun puisse en quelques minutes mesurer son propre impact et le faire évoluer.

Acteurs principalement concernés : GIP CERDD, ATMO HdF et leurs financeurs ; acteurs scientifiques et économiques.

PRIORITÉ 10



Le Centre Ressource du Développement Durable (CERDD), situé à Loos-en-Gohelle (62), a développé un travail sur la notion de mise en récits des projets de transitions. Le CERDD forme et accompagne les acteurs à l'éclosion d'une société durable en changeant les imaginaires et en inventant de nouveaux récits au service d'outil stratégique de conduite du changement.

IMAGINER DE NOUVEAUX RÉCITS POUR SUSCITER L'ADHÉSION DES CITOYENS

En complément des PCAET (Plan Climat Air Energie Territoriaux) élaborés et mis en œuvre par les collectivités locales et les EPCI, il y a nécessité d'imaginer des nouveaux récits, de nouveaux horizons sociétaux, pour donner du sens aux transitions, donner envie, à l'instar de la dynamique régionale REV3.

Chaque bassin de vie socio-économique est concerné, avec toutes les parties prenantes qui le composent et notamment les habitants, de telle sorte que les nécessaires évolutions comportementales et économiques soient co-construites, partagées. Ces récits doivent être inspirants, en s'appuyant sur du vécu, de l'émotion, de la fierté.

Ces récits doivent être inspirants et faire participer activement les citoyens, et avec le souci de justice sociale.

4 territoires ont déjà engagé des mises en récit. Cette démarche peut être étendue aux autres territoires avec l'appui du GIP CERDD.

Acteurs principalement concernés : territoires / bassins de vie socio-économiques / bassins de vie, tous acteurs, GIP CERDD.



CONCLUSION

En guise de conclusion, si les 10 priorités à la portée des acteurs locaux et régionaux sont incontournables d'ici 2030, une 11ème priorité très transversale apparaît en point d'orgue : les finances.

Ainsi, orienter une part significative des aides publiques pour amorcer, faciliter, accélérer la mise en œuvre des 10 priorités est essentiel désormais.

De même, développer des nouveaux instruments financiers, des partenariats publics-privés, inventer des mécanismes de soutien aux acteurs est indispensable pour changer de rythme.

En un mot, **vive la créativité financière**, car le manque d'ambition coûte déjà beaucoup plus que l'action climatique



ANNEXES

LA MOTION « INDUSTRIE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN HAUTS-DE-FRANCE

- MOTION « Industrie et transition énergétique en Hauts-de-France : décarbonation, réindustrialisation et besoin en énergie décarbonée », adoptée par le CESER HDF le 28 novembre 2023.



SYNTHÈSE DES AUDITIONS

- Supports chiffrés des interventions relatives aux exercices de prospective du RTE, de l'ADE-ME, du CERDD, de la COP régionale.
- Document - Bâtiment Durable, Vers un changement d'échelle en région HDF, contribution des acteurs de la filière du bâtiment, Rapport du Conseil d'Orientation du Bâtiment Durable du CD2E, 2020.



RÉSULTATS DE VOTE

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Hauts-de-France, réuni en Assemblée Plénière le 07 octobre 2025 à Lille, sous la présidence de M. Laurent DEGROOTE, Président,

Vu :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- la loi n° 86-16 du 16 janvier 1986 relative à l'organisation des régions,
- la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- l'article 250 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2),
- la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,
- la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- les articles L. 4251-1 à 4251-11 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires,

Vu le projet de rapport-avis élaboré par la Commission Transition énergétique et REV3,

Après avoir entendu Louis-Philippe BLERVACQUE et Hervé PIGNON, rapporteurs,

Après en avoir délibéré, ADOPTE le présent avis :

POUR : 81

CONTRE : 15

ABSTENTIONS : 11

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

LES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL ET DE LA COMMISSION

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

- > BLERVACQUE Louis-Philippe
- > CAILLEREZ David
- > CANTAT LAMPIN Laurent
- > CERISIER Marie-Josephe
- > DELAYEN Sandrine
- > FOURNIER Patricia
- > HORVILLE Eric
- > MARQUILLY Alison
- > PIGNON Hervé
- > POIRRIEZ Vincent

> WALLYN Florine

Les membres de la Commission remercient particulièrement Matthias DESMARETZ, Claire GOURLIN, Mohamed BEN-HADJ-SALEM, Farida AIT ALI pour leur contribution.

MEMBRES DE LA COMMISSION

- > BALY Stephane
- > BENLAHSEN Mohammed
- > BREKIESZ Marc-Antoine
- > COHARDY Emmanuel
- > COTTIGNY Jean-Louis
- > COURQUIN Christophe
- > DELCROIX josiane
- > DESTOMBES Quentin
- > FRADCOURT Pascal
- > LECLERC DE HAUTELOCQUE Benedicte
- > LEMAIRE Pierre
- > PEREIRA José
- > REMY isabelle
- > SADOK Hassane,
- > SAILLIOT Pascal
- > THOMAS Pierre
- > THUILLIER Sylvie

LES PERSONNES AUDITIONNÉES ET LES REMERCIEMENTS

La Commission a rencontré 26 personnes lors de ce rapport :

- > **Chantal ADJARIOU** - Secrétaire Générale COP planification écologique Hauts-de-France
- > **Emmanuel BERTIN** - Directeur du CERDD
- > **François BOULET** - Directeur Réseaux Futurs RTE
- > **Emmanuel COHARDY** - Président de la CGPME Hauts-de-France
- > **Elise DEBERGUE** - Chargée de mission adaptation au changement climatique (CERDD)
- > **Jean-Gabriel DELACROY** - Secrétaire Général aux affaires régionales à la Préfecture de Région (SGAR)
- > **Emma DESETTE** - Directrice de l'URH Hauts-de-France
- > **Olivier DURTESTE** - Directeur Général UIMM
- > **Luc DENIS** - Chef de projet EDF
- > **Jean GRAVELLIER** - Directeur Général de Pôlénergie
- > **Adrien HUC** - Délégué régional du Réseau Alliances entrepreneur de croissance responsable
- > **Anastasia IVANOVSKY** - Coordinatrice des Observatoires Climat-Energie & Déchets-Matières des Hauts-de-France (CEERD)
- > **Simon KARLESKIND** - Directeur régional de l'ADEME Hauts-de-France
- > **Emmanuel KATRAKIS** - Président de la commission développement durable du MEDEF Hauts-de-France
- > **Julien LABIT** - Directeur régional de la DREAL Hauts-de-France
- > **Claude LENGET** - Vice-président du conseil scientifique REV3
- > **Frédéric LETURQUE** - Président de l'AMF Hauts-de-France
- > **Isabelle MATYKOWSKI** - Directrice de l'Agence de l'eau Artois-Picardie
- > **Frédéric MERELLE** - Directeur Général de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la région Flandre Dunkerque
- > **Alice MORCRETTE** - Directrice du SPEE Hauts-de-France
- > **Frédéric MOTTE** - Président de la Mission REV3 Conseil Régional HDF
- > **Yannick PAILLET** - Coordinateur Territoire et adaptation au CC ADEME
- > **Vincent PERONNAUD** - Directeur Général de l'OPAC de l'Oise
- > **Stéphane POUILLY** - Directeur de la direction REV3 du Conseil régional Hauts-de-France
- > **Frédérique SEELS** - Directrice du CD2E
- > **Eric VIDALENC** - Directeur régional adjoint de l'ADEME Hauts-de-France et Président conseil scientifique REV3

Le CESER Hauts-de-France tient à les remercier chaleureusement pour leur participation et leur disponibilité.



DÉCLARATIONS DES MEMBRES OU GROUPES DE MEMBRES DU CESER

GROUPES ATS (FSU, SOLIDAIRES, SAF)

Le groupe ATS remercie la commission 7 de son travail intéressant et si nécessaire d'analyse et de réflexion sur cette question de la neutralité climatique à l'horizon 2050.

D'autant que l'introduction de ce rapport avis nous rappelle l'urgence de cette situation dans un contexte mondial de réchauffement climatique, de dépassement des pires scénarios envisagés lors de la COP 21 à Paris, il y a maintenant 10 ans. Notre planète va mal et il y a nécessité qu'à toutes les échelles des actions ambitieuses soient menées à la fois pour permettre l'adaptation de notre société au changement climatique et à ses conséquences environnementales mais aussi pour réduire nos émissions de Gaz à effet de serre. L'été 2025 nous montre à quel point nous ne sommes pas prêts.

Nous devons nous préparer désormais à des pics caniculaires à 50°C, à des épisodes venteux et pluvieux des plus violents et les alertes des climatologues restent lettre morte.

Il en va tout simplement des conditions de vie et de survie de nos enfants et de nos petits-enfants.

Par son riche passé industriel, par l'importance de son secteur industriel encore aujourd'hui, la Région hauts de France doit prendre pleinement sa part.

Le rapport liste de manière pertinente ces 10 priorités, témoignant d'une ambition réelle et s'appuie sur les prescriptions des experts, des acteurs de terrains et des scientifiques.

Mais l'ambition affichée doit nécessairement se traduire dans les actes et dès maintenant. C'est donc un bouleversement important de

l'action régionale qu'appelle de ses vœux ce rapport.

Il est en effet malheureusement parfois plus proche de la prospective, voire de l'utopie que de notre réalité quotidienne.

La vraie question est le passage aux modalités et aux mesures concrètes pour mettre en œuvre rapidement ces objectifs affichés : la Région a-t-elle mis en place avec l'Etat un vaste plan de rénovation énergétique de ses bâtiments ? La Région a-t-elle mis en place en place des dispositifs pour privilégier les transports décarbonés ? Le fret ferroviaire est-il une priorité régionale ? Un plan de développement de l'énergie solaire a-t-il été mis en œuvre ne serait-ce que sur les bâtiments régionaux ? L'agroécologie est-elle vraiment le modèle agricole encouragé dans notre pays et dans notre région ? Quel dispositif est mis en place dans notre pays pour relocaliser les productions et changer de modèle économique ? Le CSNE répond-t-il à ces 10 priorités ? Va-t-on enfin oser reparler d'une fiscalité écologique ?

La publication de la programmation pluriannuelle de l'énergie a été encore repoussée, la stratégie nationale bas carbone est toujours attendue et le plan national d'adaptation au changement climatique n'est pas accompagné de financements suffisants.

Pour que ce rapport ne reste pas un vœu pieu dans un contexte de climato scepticisme grandissant, il faut de la responsabilité et une véritable volonté politique, tout cela fait défaut. Et pourtant il y a urgence.

CFE/CGC

Le Groupe de concertation CFE-CGC remercie la commission et les chargés de mission qui se sont succédés pour la réalisation de ce rapport avis.

Saluons également l'investissement du Président de la commission avant son départ. La CFE-CGC note très favorablement la volonté de proposer une rapport avis en format cours suivi d'un colloque qui permettra de valoriser les travaux du CESER aux yeux des élus et du grand public.

Même si l'effort est déjà présent nous invitons les futurs rapporteurs et rédacteurs à utiliser une écriture simple et accessible à un grand public ce qui rendra les travaux plus populaires et plus lisibles.

Nous notons que la commission a dû travailler avec des données parfois datées.

A l'heure du « big data » il est indispensable d'avoir des données fiables et récentes pour piloter les activités et ainsi encore affiner encore plus nos travaux.

Il nous semble souhaitable que les commissions « REV3 » de la Région et du CESER travaillent de façon conjointe et de manière percutante pour accélérer les prises de décision et démultiplier l'efficacité des mesures qui découleront des préconisations.

Nous demandons un suivi de ces 10 préconisations dans les mois à venir avec un retour de la commission régionale.

Le réchauffement climatique et son degré d'urgence doivent être pris en compte par tous, du simple citoyen aux grands donneurs d'ordres nationaux en passant par les employeurs

sans oublier les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Ce rapport avis apparaît davantage comme le point de départ d'une démarche plutôt qu'une fin en soi. Il doit évoluer tout au long de la mandature et être ajusté au moins jusqu'en 2030 afin de mesurer l'efficacité des mesures mises en place.

Il pourra ainsi devenir la feuille de route la démarche REV3 dans les Hauts de France. Il nous reste moins de 5 ans pour prendre le problème à bras le corps et assurer un avenir enviable pour et avec les générations futures !

Le Groupe de Concertation CFE-CGC votera cet avis.

La CFDT salue ce rapport-avis éclairant les décideurs, en premier lieu le Conseil Régional, sur les actions prioritaires à engager pour préserver le pouvoir de vivre et d'agir de la population.

Le coût de l'inaction serait supporté par les habitants et entreprises de la région, alors qu'ils bénéficiaient des actions s'inspirant de ce rapport.

Pour la CFDT, les conditions de mise en œuvre comportent nécessairement :

- l'anticipation et l'accompagnement de la transformation des usages autour de la sobriété - 1er pilier de la transition nécessaire - tout en veillant à lutter contre les inégalités. La transition ne doit pas creuser les inégalités : rénovation énergétique, mobilité propre, énergies renouvelables doivent être accessibles à tous, en particulier aux ménages modestes et aux territoires les plus fragilisés.
- l'association des citoyens et/ou des collectivités intéressées à la phase de conception puis d'investissement participatif pour les projets collectifs de production et d'autoconsommation d'énergies renouvelables. La neutralité carbone se fera avec un dialogue social renforcé, de l'entreprise au territoire. Les salariées, les habitants et leurs représentants doivent être associés aux choix stratégiques pour garantir démocratiquement une transition juste et partagée.

➤ la sécurisation des parcours professionnels. L'industrie, l'agriculture, le transport et le bâtiment vont profondément évoluer. La CFDT exige un investissement massif dans la formation et l'accompagnement des salariés pour que ces mutations génèrent des emplois durables et qualifiés, et non des pertes d'activité. L'expérimentation DécarbonPro, portée par Transitions Pro Hdf, en est un levier concret : elle associe en-entreprises et salariés via le dialogue social.

➤ s'assurer de la cohérence des actions menées au regard de l'ensemble des objectifs environnementaux (eau, biodiversité, climat), en particulier en matière de planification territoriale.

Agir en intégrant ces conditions permet d'améliorer la vie de chaque personne, facilite le bouclage des budgets de fin de mois, dynamise le monde économique, et en plus, contribue à agir face aux dérèglements climatiques.

Transition climatique en Hauts-de-France : pas de temps à perdre, mais pas sans justice sociale !

Le groupe CFTC a bien noté les 3 principes à respecter pour transformer les 10 priorités en actions concrètes acceptées par toutes et tous dans notre belle région des Hauts de France.

- Capacités contributives de chacun
- Pouvoir d'achat des habitants et enjeux économiques
- Logique incitative et participative

Cette synthèse est nécessaire pour une prise en compte de cet enjeu indispensable au bien-vivre et à son amélioration pour les générations futures.

Le groupe CFTC est resté sur sa faim avec ce premier rapport qui ne donne aucune préconisation concrète basée sur des réalisations territoriales pouvant être largement dupliquées au niveau de la région, par exemple, la mise à disposition de parpaing sans ciment (CarbiCrete) qui pourrait être sponsorisée par la région pour toute construction neuve.

Le groupe CFTC participera au colloque du 12 novembre et attend de la commission un rapport complémentaire illustrant les 10 priorités avec des préconisations concrètes pouvant être reprises par le conseil régional et l'État.

Dans tous les cas, la réussite dépendra d'une coordination forte entre tous les acteurs en région avec une incitation régionale ambitieuse pour orienter la planification, les financements et l'innovation.

Notre groupe CFTC remercie le groupe de travail.

Cependant, elle votera contre la diffusion de ce rapport-avis en l'état. La problématique mériterait un approfondissement avec des exemples concrets illustrant les préconisations et une rédaction plus aboutie.

Le groupe CGT a lu avec attention le projet de rapport « Vers la neutralité climatique en 2050, quelles priorités aux niveaux régional et local dès l'horizon 2030 ? » qui tend à poser un cadre ambitieux, intégrant la triple exigence de justice sociale, de pouvoir d'achat et de participation citoyenne et un constat juste sur l'urgence climatique, notamment dans notre région.

Au-delà du constat global, le texte propose dix priorités qui relèvent davantage de slogans que d'une véritable feuille de route. Préserver la biodiversité, décarboner les mobilités, développer l'économie circulaire... Autant d'objectifs essentiels, mais formulés de manière large, consensuelle et sans profondeur.

Les leviers de transformation sont trop centrés sur l'incitation et risquent de reproduire ou aggraver les inégalités territoriales et d'aboutir à une transition « à deux vitesses », où les moins favorisés restent les laissés-pour-compte.

Pour la CGT, ces priorités doivent s'inscrire dans un changement de modèle, avec en premier lieu la lutte contre le dumping social et environnemental au niveau européen :

- Interdire la mise en concurrence entre les travailleurs avec des rémunérations et protections sociales équi-valentes pour tous salariés.
- Établir des normes sociales et environnementales élevées, communes à tous les territoires.

La CGT fait également ses propositions sur la « créativité financière » :

- Conditionner les aides publiques régionales et nationales à des critères

sociaux et environnementaux, en assurant transparence et contrôle. Actuellement, un trop grand nombre d'aides et de subventions sont versées aux entreprises sans contrepartie, ce qui doit cesser.

➤ Taxer les super profits des multinationales, mettre en place une réforme fiscale plus juste (impôt sur le revenu renforcé, ISF rétabli, lutte contre l'optimisation et l'évasion fiscale) et affecter ces moyens à la transition sociale et écologique.

L'accompagnement concret des ménages face à la facture énergétique et à la mobilité contrainte :

➤ Lancer un plan de rénovation massif, avec un pilotage régional du diagnostic des logements. Au niveau régional, rétablir l'Aide à la Rénovation Énergétique des Logements et au niveau national, clarifier et simplifier le dispositif Ma Prime Renov'

➤ Agir pour que l'énergie sorte du marché spéculatif européen

➤ Développer l'offre de transports collectifs accessibles à tous, notamment dans les zones rurales, avec un moratoire sur les suppressions de lignes TER, des gares et des guichets.

➤ Réinvestir dans le fret, avec un vrai service public de transport de marchandises

En cherchant le consensus, le rapport lisse les enjeux, évite les sujets sensibles, et passe à côté des choix concrets et parfois difficiles qu'il faudra pourtant assumer.

Le groupe CGT ne votera pas le rapport-avis.

FO

La commission Européenne prévoit des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effets de serre de 55% d'ici 2030 par rapport à 1990. Si la Présidente de la Commission considère que les mesures dénommées (fit for 55 : ensemble de dispositif réglementaire) sont une feuille de route alliant la recherche de l'objectif fixé de préservation du climat et l'assurance de placer l'équité sociale et l'emploi au cœur de la transformation verte.

FO exprime ses plus vives inquiétudes quant aux impacts sur l'emploi dans de nombreux secteurs mais aussi sur les ménages qui devront supporter le coût des décisions prises pour les travailleurs des secteurs touchés.

Ainsi, l'arrêt du moteur thermique en 2035 est un élément majeur d'inquiétude. Le prix des véhicules électriques même d'occasion reste inabordable pour la majorité de la population notamment dans les HDF région sinistrée.

De même l'augmentation de la part des énergies renouvelables à 40% dans le mix énergétique visé pour 2030 doit prendre en compte la problématique du recyclage des installations en fin de vie (panneaux solaires, éoliennes) dont les volumes vont inévitablement s'accroître dans les années à venir.

FO estime indispensable que les bilans énergétiques et environnementaux des différentes options soient évalués précisément et scientifiquement afin que les choix puissent être opérés en connaissance de cause.

De plus, l'extension du système du marché carbone au transport routier et au chauffage des bâtiments pourrait impliquer une augmentation des prix à la pompe et des factures énergétiques. Le fond social devra donc amortir le coût pour les salariés qui ne seront pas tous en mesure d'y faire face.

Devant l'ampleur des impacts des décisions européennes sur l'emploi, FO rappelle que le dialogue social et la négociation collective, à tous les niveaux, sont essentiels pour garantir aux salariés la défense de leurs intérêts.

FO votera le projet.

GC ADC / ASSOCIATIONS DYNAMIQUES CITOYENNES

Le GC ADC remercie la C7, son président par intérim, les 2 co-rapporteurs, les membres du GT et la chargée de mission pour la rédaction de ce projet qui nous rappelle à l'urgence climatique, à laquelle nous faisons et devons faire tous et toutes face.

Sur le fond, le groupe ADC partage les 10 préconisations de ce rapport. Elles reflètent les grands enjeux qui se posent aux politiques publiques, aux populations et à la société civile pour atteindre un objectif de neutralité climatique.

Cette neutralité climatique est essentielle pour ralentir la hausse des températures et ses effets visibles sur le dérèglement climatique, et nous le rappelons une nouvelle fois. Cette ambition suppose une approche systémique : conjuguer justice sociale et transition écologique (fin du mois et fin du monde !). Cette transition doit être perçue comme un progrès pour les habitants, tout en transformant nos modes de vie, l'économie régionale, tout en préservant l'environnement et la biodiversité.

Sur la forme, il est important de rappeler que l'objectif de neutralité climatique à l'horizon 2050, ainsi que la portée transformatrice des investissements nécessaires pour y parvenir, doivent s'appuyer à la fois sur la pédagogie et sur la rigueur scientifique.

Sans ces deux piliers, le discours risque de se réduire à une simple opinion. Et dans ce cas, il devient difficile de le défendre face à d'autres prises de position qui, elles, instrumentalisent les peurs et contestent les évidences scientifiques.

Sur ce point, le groupe ADC souhaite que soit apportée à ce rapport et dans les futurs travaux du Ceser Hdf une argumentation à la hauteur de ces enjeux et en mobilisant les savoirs sur ce sujet.

La concision du rapport ramené presque directement à ses préconisations est un choix certes, mais qui ne permet pas facilement l'appropriation par le plus grand nombre.

Une pédagogie claire et bien comprise, requérant un peu de temps partagé, permettra de réduire les trop nombreuses fausses informations, et ainsi de mieux fédérer et acculturer les différentes catégories de la population pour mieux avancer ensemble demain.

Le GC ADC votera le rapport-avis.

« E.T.T.E », « ARTISANAT - PROFESSIONS LIBÉRALES », « DYNAMIQUES ENTREPRENEURIALES », « AGRICULTURE, PÊCHE ET DYNAMIQUES RURALES » ET « INNOVATIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES »

Les groupes milieux économiques, Artisanat-Professions libérales, CCIR, Agriculture, Ruralité, Pêche remercient les rapporteurs Louis-Philippe Blervacque et Hervé Pignon ainsi que l'ensemble des collègues et collaborateurs du CESER pour la rédaction de ce rapport-avis.

Le CESER a conduit 26 auditions pour définir 10 priorités régionales en faveur de la neutralité climatique d'ici 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de 55 % des émissions en 2030.

Ces priorités, toutes d'importance égale, reposent sur trois principes : justice sociale, respect du pouvoir d'achat, logique incitative et participative.

Ce rapport souligne l'urgence d'agir et la nécessité de transformer les comportements et les modèles économiques.

Les Hauts de France doivent mener simultanément une réduction massive des émissions, en particulier industrielles, et une adaptation renforcée aux effets déjà observés du réchauffement.

Nous nous félicitons de la mise à disposition des rapports sous forme de QR code, une excellente initiative ainsi que de la concision du rapport-avis, gage de clarté et de meilleure compréhension de nos travaux pour ceux qui en prendront connaissance.

Nos groupes voteront favorablement ce rapport-avis.

INNOVATIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

En parallèle aux travaux du CESER, le 23 septembre, en préfecture de région, les acteurs publics de la transition écologique (Météo-France, ADEME, DREAL, COP...) ont fait le point sur leurs leviers d'action dans les Hauts-de-France.

« Il est essentiel d'avoir un référentiel commun pour anticiper et réagir face au dérèglement climatique », annonçait le préfet Bertrand Gaume. En France, les prédictions issues de la Tracc, trajectoire nationale de référence, servent de socle aux actions régionales. Élaborée à partir des projections climatiques de Météo-France et coordonnée par le secrétariat général à la planification écologique, la Tracc repose sur une base scientifique solide. Cinq leviers sont distingués dans l'adaptation du territoire au changement climatique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

- PROTÉGER ET RESTAURER LA BIODIVERSITÉ
- DÉVELOPPER LES MOBILITÉS DURABLES
- GÉRER LA RESSOURCE EN EAU
- RECYCLER LES FRICHES
- RÉNOVER LES LOGEMENTS

Les dix priorités du CESER peuvent s'inscrire dans ces 5 leviers.

Cependant, le groupe IES relève les éléments suivants qui mériteraient d'être approfondis :

- Le cout de l'inaction mesuré à l'échelle mondiale et nationale mais pas en région. Le CESER vient de voter son rapport avis sur la Prévention santé en Hauts-de-France parcours de soins parcours de vie, quelles conséquences de l'inaction sur la

réduction des gaz à effet de serre (GES) sur nos concitoyens ?

➤ Les émissions de GES importées représentent 56% de l'empreinte carbone en France. Le rapport-avis n'évoque pas les changements nécessaires et profonds de la production industrielle en région, responsable de 37% des émissions des GES, notamment dans ses pratiques d'importation. Idem pour le secteur du bâtiment, responsable en région de 20% des émissions des GES.

➤ « Pour faciliter la montée en puissance des projets, il est essentiel de simplifier les démarches, en offrant un cadre stable d'aides et de règles compréhensibles. ».

➤ L'inspection générale des finances a dénombré 340 dispositifs d'aides publiques à la transition écologique en direction des entreprises. Dispositifs complexes dont les trois principaux acteurs de leur diffusion sont : l'ADEME, la BPI et les CCI. Pour approfondir la 11ème priorité il eut été intéressant d'explorer davantage les moyens d'accompagnement et les ressources financières disponibles en région. L'appel désespéré des entreprises et de la société civile organisée pour une simplification administrative n'étant que trop rarement entendu par les pouvoirs publics.

De plus, la politique régionale formulée dans le cadre de REV3 mériteraient d'être mieux intégrée dans chacune des priorités afin de trouver leur résonnance sur les territoires des Hauts-de-France. Le groupe IES s'abstiendra.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Le GC TES tient à féliciter la chargée de mission, les rapporteurs et les membres de la commission 7 pour leur travail.

Pour le GC TES, ce rapport avis est synthétique, mettant en avant les priorités régionales et locales issues des différentes 26 auditions et de l'ensemble des travaux de la C7 pendant 1 an.

Le GC TES ne peut que souscrire à l'ambition de ce rapport avis concernant la nécessité urgente de changement des comportements individuels et collectifs, ainsi que des modèles économiques régionaux. Le GC TES se retrouve dans les trois principes du document pour que les publics s'emparent de l'enjeu :

- **Être soucieux de la justice sociale : les mesures à mettre en œuvre doivent respecter les capacités contributives de chacun,**
- **Veiller au pouvoir d'achat des habitants et aux enjeux économiques,**
- **Être dans une logique incitative et participative.**

Le GC TES identifie que la forme de ce rapport avis est ciblée vers les « décideurs » régionaux notamment les EPCI et qu'il sera nécessaire de le compléter par une adaptation ciblée « grand public ». Ces choix nous apparaissent pertinents, pour accroître la lisibilité, donc l'appropriation rapide des recommandations du CESER par les acteurs régionaux et locaux. Le GC TES identifie qu'une très large majorité des auditions ont globalement été convergentes et complémentaires. La méthodologie utilisée a permis à chaque

personne ou structure auditionnée de s'exprimer par rapport à une unique question s'appuyant sur 10 priorités opérationnelles en matière de neutralité climatique (aussi appelé neutralité carbone) et ceux pour une mise en œuvre des préconisations dans un laps de temps court (avant 2030).

Dans ce cadre le GC TES identifie dans le paragraphe de conclusion une 11ième priorité concernant la dimension budgétaire. Le GC TES souscrit pleinement à la demande du CESER pour que les acteurs régionaux et locaux mettent en œuvre une véritable créativité en matière de démarches et d'outils novateurs de financement de ces actions. Pour le GC TES et compte tenu que les préconisations de ce rapport avis sont à mettre en œuvre d'ici 2030, il est essentiel que cette 11ième priorité fasse l'objet de travaux et recommandations du CESER dès 2026.

Sur la forme, le GC TES trouve intéressant le renvoi vers le site du CESER via un QR code pour consulter les annexes, et permettant ainsi à l'utilisateur de découvrir le cas échéant le site lui-même.

Le GC TES votera l'avis.

Conception
CESER Hauts-de-France (2025)

Crédits photos
Licence Adobe Stock Région Hauts-de-France - CESER Hauts-de-France

Impression
La Monsoise (2025)



Conseil Économique, Social et Environnemental Régional Hauts-de-France

151 Avenue du président Hoover • 59555 LILLE Cedex • Tél. : 03 74 27 58 15

Pôle d'Amiens : 15 mail Albert 1^{er} • BP 2616 • 80026 AMIENS Cedex 1 • Tél. : 03 74 27 58 32



Téléchargez les rapports et avis du Ceser Hauts-de-France
sur le site ceser.hautsdefrance.fr